



Communiqué de presse

Paris, 22 janvier 2026

Redevances de l'eau : un nouveau frein à la souveraineté et à la compétitivité des industries agroalimentaires

Culture Viande, La Coopération Agricole, l'ANIA et la FIA alertent sur la remise en cause, dans le cadre du recours à l'article 49.3 pour l'adoption du projet de loi de finances, du lissage de l'augmentation de la redevance sur l'eau voté par le Sénat.

Cette décision intervient alors que les entreprises de l'agroalimentaire, sur l'ensemble du territoire français, sont pleinement engagées dans des démarches responsables de réduction des consommations d'eau. Elles sont notamment engagées dans des démarches de sobriété hydrique et travaillent au développement de la réutilisation des eaux.

Ce choix s'inscrit également en totale incohérence **avec les Conférences de la souveraineté alimentaire**, lancées par Madame Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, le 8 décembre dernier, au cours desquelles les acteurs de la filière ont rappelé la situation économique extrêmement dégradée des industries agroalimentaires et leur perte de compétitivité alarmante.

Les entreprises agroalimentaires subissent déjà une accumulation de charges structurelles en forte hausse : écocontributions sur les emballages (+485 % depuis 2007), coûts énergétiques (+40 % depuis 2022), hausse des salaires de branche (près de 10 % entre 2022 et 2025) ainsi qu'une augmentation des coûts liés au renforcement continu des exigences sanitaires et environnementales.

Dans ce contexte, l'augmentation brutale des redevances des agences de l'eau depuis janvier 2025 accentue la perte de compétitivité déjà marquée des entreprises

françaises face à leurs concurrentes européennes et remet en cause leur capacité d'investissement sur l'enjeu majeur qu'est l'eau.

L'effet cumulatif de toutes les redevances modifiées représente une augmentation moyenne de plus de 150 %, pouvant atteindre pour certaines entreprises + 900 %.

Revenir sur la mesure de lissage adoptée par le Parlement, proportionnée et limitée dans le temps et en volume, qui permettait à l'ensemble des entreprises de l'agroalimentaire, d'absorber ces augmentations très importantes progressivement sur trois ans, les prive du seul amortisseur crédible face à ce choc de charges. Cela ralentit par conséquent les investissements dans la réduction des consommations d'eau, le recyclage et l'optimisation des procédés. **Sans capacité d'investissement, il n'y a pas de sobriété possible.**

Culture Viande, La Coopération Agricole, l'ANIA et la FIA appellent le Gouvernement à maintenir cette mesure, condition indispensable à la cohérence de la démarche de souveraineté et à la compétitivité de la filière agroalimentaire française.

Contacts presse :

Louise Daniel - ldaniel@cultureviande.fr - 07 52 62 75 06

Sabri Derradjî – sderradjî@lacoopagri.coop - 06 61 85 90 77

Julie Mayot - jmayot@fia.fr - 06 32 80 22 41

Valentin Ménard - communication@ania.net - 06 42 36 13 68